

FFMC PPC
Association loi 1901
Numéro W931000432
Siège social : 8 rue Jean Jacques Rousseau
93100 MONTREUIL

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
3 mars 2018

L'an deux mille dix huit,
Le 3 mars
A 10 heures,

Les adhérents de l'association FFMC PPC, après convocation envoyée le 15/02/18, se sont réunis au siège social, 8 rue Jean Jacques Rousseau, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Organisation AGO, l'assemblée générale ordinaire, est appelée à se prononcer sur les propositions suivantes : Président de séance Jean Marc Belotti, secrétaire de séance Jacky Messina, Accesseur, MM Franck Tabaste et Samy Picard ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°) Assemblée générale ordinaire:

Présentation du rapport moral 2017
Présentation du rapport financier 2017
Débats, votes de l'assemblée approbation et quitus
Renouvellement du conseil d'administration : le mandat de Fabienne Janneau et Marie Jo Tabart arrive à expiration, sachant que le CA peut comporter jusqu'à 9 membres et que le dernier CA comporte que 8 membres, 3 postes sont donc à pourvoir
Orientations 2018
Questions diverses.

Après avoir élargé la feuille de présence,
Inscrits: 460
Présents ou représentés: 88
Pourcentage de représentation : 19 %
Majorité simple: 45
Majorité des 2/3 : seulement en AGE

Le Conseil d'administration présente le rapport moral, le rapport financier et déclare la discussion ouverte.

A l'issue de cette discussion l'Assemblée Générale a voté ce qui suit:

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(Majorité simple)

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral, approuve le rapport moral de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Présents ou représentés: 88
Pour: 88 Contre: 0 Abstention : 0
Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Présents ou représentés: 88
Pour: 84 Contre: 1 Abstentions : 3
Cette résolution est adoptée.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'administration et au trésorier pour la gestion des comptes.

Quitus au CA, Pour : 87 Contre : 1 Abstention : 0
Quitus à la trésorière, Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale constate que les mandats de Fabienne Janneau et Marie Jo tabart viennent à expiration, et prend acte des candidatures de :

Fabienne Janneau
Marie Jo Tabart
Antoine Wandel

Après avoir entendu les déclarations des candidats, l'Assemblée générale a voté comme suit:

Candidature de Fabienne Janneau

Présents ou représentés: 88
Pour: 85 Contre: 1 Abstention : 2
Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Candidature de Marie Jo Tabart

Présents ou représentés: 88
Pour: 84 Contre: 3 Abstention : 1
Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Candidature de Antoine Wandel

Présents ou représentés: 88

Pour: 74 Contre: 3 Abstention : 11

Est élu(e) au poste de membre du Conseil d'administration pour une durée de 3 ans:

Le Conseil d'administration est désormais composé de :

Marie-José TABAR (2021)

Fabienne JANNEAU (2021)

Jean-Marc BELOTTI (2019)

Michel Badinter (2019)

Alain Quemener (2019)

Jacky MESSINA (2020)

Cyril Allouard (2020)

Ludovic Chevreau (2020)

Antoine Wandel (2021)

QUATRIÈME RÉOLUTION

Réunion à huis clos du conseil d'administration, afin de désigner les postes au sein du bureau et d'en informer l'assemblée générale, après délibération (à huis clos) le conseil d'administration a décidé ce qui suit :

Coordinateur de l'antenne PPC : Jean marc Belotti

Secrétaire de l'antenne PPC : Jacky Messina

Secrétaire adjoint de l'antenne de PPC : Alain Quemener

Trésorière de l'antenne PPC : Fabienne janneau

Trésorière adjointe de l'antenne PPC Marie Jo Tabar

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.